

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Travaux, voirie et cadre de vie »

Conseil municipal du 14 décembre 2015  
Séance du 10 novembre 2015

## 29 CAC - schéma d'accessibilité des transports urbains - mise aux normes des points d'arrêt - convention financière pour la 2<sup>ème</sup> tranche

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Le 27 juin 2013, la Communauté de l'Agglomération Creilloise a adopté le schéma directeur d'accessibilité relatif à son réseau de transport urbain. Une maîtrise d'œuvre (groupement SODEREF-AREA) a été choisie pour mener et approfondir le diagnostic réalisé dans le cadre de ce schéma et de réaliser la phase d'avant-projet et d'accompagner la CAC sur la partie travaux. Une première tranche de travaux a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2015.

La commission intercommunale d'accessibilité réunie le 4 juin 2015 a validé le principe de la mise aux normes de 47 nouveaux points d'arrêt répartis sur les quatre communes de l'agglomération, au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux. Cette deuxième tranche représente un coût maximal estimé par l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux à 527 270 € HT. La participation du Conseil Régional est de 211 200 €, le Conseil Départemental devrait contribuer à hauteur de 112 000 € et la CAC participera à hauteur de 105 014 €.

Par délibération en date du 25 juin 2015, le conseil communautaire de la CAC, a adopté le principe de participation des quatre communes au reliquat de 98 616 €, au prorata des travaux à réaliser sur leur territoire, selon la répartition suivante :

VILLES	Part de chaque commune dans le coût total des travaux		Coût par commune
CREIL	47,51 %	250 510 €	46 853,21 €
NOGENT SUR OISE	33,73 %	177 851 €	33 263,71 €
MONTATAIRE	15,51 %	81 798 €	15 298,79 €
VILLERS SAINT PAUL	3,25 %	17 111 €	3 200,29 €
	100 %	527 270 €	98 616,00 €

# maintenant !

Il vous est donc demandé de valider la convention de participation financière des communes à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise en date du 27 juin 2013 adoptant le schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport urbain,
- Vu l'avis favorable de la commission intercommunale d'accessibilité en date du 4 juin 2015 sur la poursuite des travaux de mise aux normes des points d'arrêt,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise en date du 25 juin 2015 validant la convention de participation financière à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité transport,
- Vu l'avis de la commission « Travaux, voirie et cadre de vie » en date du 10 novembre 2015,
- Vu la convention de participation financière aux travaux de mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité transport ci-annexée,
- Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention financière des communes aux travaux de mise aux normes de la première tranche du schéma directeur d'accessibilité des transports.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15

et publication ou notification le 28/12/15

affiché le 16/12/15

CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**